

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 624

présenté par  
M. Le Déaut

-----  
**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« L'État s'engage à supprimer toutes les incitations fiscales à polluer. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement montre la nécessité de coordonner l'examen de la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et celui de la loi de finances. Certaines niches fiscales conduisent à augmenter les rejets de gaz à effet de serre et vont à l'encontre des objectifs recherchés.